

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Le règlement **AO-531** intitulé « *Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (1176)* ». L'objet de ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions du « *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » et à assurer la concordance de ce règlement avec le « *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* »

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 28 juillet 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

